

Image not found or type unknown



Telephonie mobile- information des clients quand baisse tarifaire

Par **alainsxm17**, le **14/01/2009** à **17:54**

Ayant un forfait mensuel de 8h pour 70€ depuis 3 ans, je découvre que l'opérateur a modifié ses forfaits 2 ans auparavant, en baissant le coût et augmentant les heures., et qu'en plus il a continué à me facturer les dépassements d'heures ... Aurait-il du m'informer de cette baisse, si oui sous quelle forme? Que faire pour un remboursement ou un avoir ?